

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 1^{er} octobre 2012

N° 2012-15

ARRIVÉE

03 OCT. 2012

PREFECTURE DE
TARN ET GARONNE

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil douze, le 1 ^{er} octobre à 14 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	24 septembre 2012	

Présents : MM. AJAS, CAMBON, DELMAS, LACOMBE, LAMOLINAIRE, LATOUR, LAVABRE, MARTY, MASSAT et MASSEGLIA.

Absents excusés : MM. ASTOUL, ASTRUC, DAGEN, GARRIGUES, MOUCHARD et ROUCOLLE.

Assistaient à la séance : M. AURADE (CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron),
M. RABAUD (Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Général),
M. BARON (Syndicat Départemental),
M. GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Décision Modificative n°2.

Le Président soumet un projet de Décision Modificative n°2 pour 2012 et précise qu'il s'agit simplement d'ajuster les crédits entre intérêts et capital à l'intérieur de l'annuité globale 2012.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la Décision Modificative n°2 selon le détail figurant en annexe.

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2012

Le Président,

Jean CAMBON

DECISION MODIFICATIVE N° 2



Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023-812 : Virement section investissement		23 400.00 E		
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		23 400.00 E		
D 66111-812 : Intérêts réglés à l'échéance	23 400.00 E			
TOTAL D 66 : Charges financières	23 400.00 E			
Total	23 400.00 E	23 400.00 E		
INVESTISSEMENT				
D 1641-812 : Emprunts en euros		23 400.00 E		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		23 400.00 E		
R 021-812 : Virement de la section de fonct				23 400.00 E
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				23 400.00 E
Total		23 400.00 E		23 400.00 E
Total Général		23 400.00 E		23 400.00 E